

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1012 30/09/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 septembre 1952

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro
1 novembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont libérés .du service actif à l'expiration de leur contrat : Pour compter du 1er octobre : Mohamed Moussa, Mle 1637, 1er classe, 1er Cie. Pour compter du 2 octobre 1952 : Houssein Fahiyé, Mle 416, 1er classe, 1re Cie. Le milicien Houssein Fahiyé, réunissant 15 années de service, percevra un pécule de vingt-quatre mille francs.